

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2010**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 14 juin 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 19 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion  
Hélène Pelchat  
Éric Blanchette

Daniel Blais  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Règlement no 211-2010 décrétant des dépenses de 3 500 000 \$ pour des travaux de construction d'un gymnase et salle multifonctionnelle et d'une bibliothèque municipale et scolaire ;
  - 1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 14 juin 2010 ;
2. Construction d'une salle multifonctionnelle (gymnase) et d'une bibliothèque municipale/scolaire ;
  - 2.1. Commission scolaire de la Beauce-Etchemin ;
    - 2.1.1. Cession en emphytéose ;
  - 2.2. Mandat de professionnels ;
    - 2.2.1. Cession de terrain ;
  - 2.3. Fermeture de puits désaffecté ;

Les membres du conseil étant tous présents, le point 2.4. est ajouté à l'ordre du jour :

- 2.4. Demande de propositions ;
    - 2.4.1. Forage d'un nouveau puits ;
3. Développement industriel ;
  - 3.1. Mandat d'arpentage ;
  - 3.2. Acquisition de terrain ;
    - 3.2.1. Monsieur Guillaume Parent ;
4. Complexe sportif et culturel à Sainte-Marie ;
  - 4.1. Entente d'engagements ;
5. Période de questions ;
6. Clôture et levée de la séance.

**1. RÈGLEMENT NO 211-2010 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 3 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE**

**1.1. Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 14 juin 2010**

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 14 juin 2010 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no 211-2010 qui se sont enregistrées est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

## **2. CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE (GYMNASE) ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE**

Sujet reporté plus tard dans la séance.

### **3. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

**2010-06-204**

#### **3.1. Mandat d'arpentage**

ATTENDU QUE par la résolution 2010-05-152, la municipalité a mandaté Arpent-Expert inc. à effectuer un plan de lotissement ainsi qu'un plan cadastral, incluant le piquetage, pour trois (3) lots projetés dans le parc industriel;

ATTENDU QUE suite à une analyse de sol effectuée sur lesdits lots, la municipalité désire apporter des modifications au projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convient de ne pas retenir le plan cadastral effectué par Arpent-Expert inc., le 28 avril 2010, sous la minute 692.

QUE le conseil mandate Arpent-Expert inc. à effectuer un nouveau plan projet de lotissement ainsi qu'un plan cadastral, incluant le piquetage pour deux (2) lots et le résidu dans le parc industriel, référence lot 3 173 652 ptie, au coût estimé de deux mille sept cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-deux cents (2 724,82 \$), incluant les taxes, l'ouverture et l'analyse du dossier auprès du ministère des Ressources Naturelles.

QUE pour pouvoir à ladite dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

#### **3.2. Acquisition de terrain**

**2010-06-205**

Abroge la résolution no  
2010-05-153

##### **3.2.1. Monsieur Guillaume Parent**

ATTENDU QUE par la résolution no 2010-05-153, monsieur Guillaume Parent manifestait l'intention d'acquérir une partie du lot 3 173 652, d'une superficie d'environ cinq mille six cent dix mètres carrés (5 610 m.c.), situé dans le parc industriel, propriété de la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE le 15 mai 2010, monsieur Parent signait une deuxième promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 3 173 643, d'une superficie d'environ six mille cent quarante deux mètres carrés (6 142 m.c.) ;

ATTENDU QUE suite à des tests de sol non concluants, monsieur Parent désire changer d'emplacement pour la construction de l'immeuble industriel projeté ;

ATTENDU QUE le 14 juin 2010, monsieur Parent fait parvenir à la municipalité une correspondance relative à l'annulation des deux (2) promesses d'achat soumises les 1<sup>er</sup> et 15 mai dernier ;

ATTENDU QUE Les Industries Paco inc. et/ou monsieur Guillaume Parent dépose à la municipalité de Saint-Isidore une troisième offre d'achat pour une partie du lot 3 173 652, d'une superficie d'environ six mille quatre-vingt-onze mètres carrés (6 091 m.c.) ;

ATTENDU QUE les modalités suivantes s'appliquent à l'acquisition :

- le prix de vente est fixé à cinquante-trois cents (0,53 \$) du pied carré, payable comme suit :

- mille dollars (1 000,00 \$) déjà versé à titre d'acompte avec la première promesse d'achat ;
  - le solde à la signature de l'acte de vente ;
- l'acte de vente notarié ainsi que les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de vendre un terrain à Les Industries Paco inc. et/ou monsieur Guillaume Parent, partie de lot 3 173 652 situé dans le parc industriel, au coût estimé à trente-quatre mille sept cent cinquante dollars et soixante-six cents (34 750,66 \$), taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE le conseil autorise monsieur Éric Guay, inspecteur en bâtiment, à délivrer un permis de construction et ce, sans obtenir au préalable les documents nécessaires à l'émission dudit permis, entre autres l'analyse de sol.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2010-05-153.

Adoptée

#### **4. COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL À SAINTE-MARIE**

##### **4.1. Entente d'engagements**

Sujet reporté.

##### **2010-06-206 Ajournement de l'assemblée à 19 h 50**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la présente assemblée. Il est 19 h 50.

##### **2010-06-207 Réouverture de l'assemblée à 23 h 05**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 23 h 05.

#### **2. CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE (GYMNASE) ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE**

##### **2.1. Commission scolaire de la Beauce-Etchemin**

###### **2.1.1. Cession en emphytéose**

Sujet reporté.

###### **2.2. Mandat de professionnels**

###### **2.2.1. Cession de terrain**

Sujet reporté.

###### **2.3. Fermeture de puits désaffecté**

Le conseil convient d'ajouter un addenda à l'appel d'offres relativement à la

fermeture de puits désaffecté.

## **2.4. Demande de propositions**

**2010-06-208**

### **2.4.1. Forage d'un nouveau puits**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2010-06-200, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté des firmes qualifiées afin de réaliser une étude pour l'approvisionnement en eau potable pour le nouveau gymnase ;

CONSIDÉRANT QUE PGA Experts inc. a produit un rapport relatant l'état de la situation pour l'approvisionnement en eau potable du nouveau bâtiment dont :

1. vérification du puits de l'école Drouin : capacité très limité en débit ;
2. vérification du puits au CPE des Petits Pommiers : débit suffisant mais reconnaissance d'un système public d'alimentation en eau potable suivant la Loi ;
3. construction d'un nouveau puits : solution envisageable et retenue ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des propositions à des entrepreneurs spécialisés relativement à des travaux de forage d'un nouveau puits pour le Centre multifonctionnel.

Adoptée

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

**2010-06-209**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 23 H 30.

Adopté ce 5 juillet 2010.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*